

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 Novembre 2011

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Robert DEPLATIERE, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs DEPLATIERE, GRANDJEAN, MASSARD, GUICHON, LAPALUD, VIALON, MANGUELIN, MILLET, GENIN, Mmes BOUVET, GUYENNET, BURDET, CORNET, COTTE, CAMPANT
Secrétaire de séance : Monsieur Jean Paul GRANGJEAN

Les conseillers municipaux n'ayant pas pris connaissance du compte rendu du 19 septembre dernier repoussent à la prochaine réunion de conseil l'approbation de ce dernier.

REVISION DU PLU

Présence de Mr CECARRELI , chargé de mission au SCOT venu nous apporter des précisions quant au courrier du préfet demandant à la commune de réviser son PLU pour se mettre en conformité avec le SCOT. La révision du PLU doit se faire avant 2015.

Il nous donne quelques éléments de réflexion :

-Le taux de croissance sur Marlieux étant de 2,73 % /an alors que le SCOT préconise un taux de 2,30 %, il est évident qu'il faudra limiter les constructions jusqu'en 2016 et travailler sur le long terme avec la prévision des services correspondant à l'augmentation de la population –(assainissement, école, réseaux et voirie etc....).

-Une étude environnementale plus poussée (natura 2000)

-Un maillage des quartiers par rapport à la gare pour limiter des déplacements en voiture (Quartier plus dense à l'intérieur du village autour de la gare et au contraire éviter l'extension à l'extérieur du village)

-Coupures vertes (Zones naturelles et/ou agricoles)

La commune devra faire appel à un cabinet d'urbaniste qui travaillera en relation étroite avec une commission qui devra être mise en place en 2012.. Mr Cecarrelis nous informe que nous pourrions nous rapprocher d'autres communes pour choisir le même bureau d'étude et diminuer le coût de l'étude environnementale.

Le Maire annonce la démission de Fabrizio CECARRELI du SCOT et regrette son départ.

DROIT DE PREMPTION URBAIN :1 dossier

-Le conseil municipal n'envisage pas d'exercer son droit de préemption urbain sur la vente citée ci-dessous :

-Vente d'un bien bâti situé Aux Chaffangères cadastré B 490,494,714,717 pour un montant de 216 200,00 Euros

LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe que le logement au dessus de l'école maternelle est libre depuis le 1^{er} octobre dernier pour un loyer de 580 Euros + 60 euros de chauffage .

Monsieur Frégat envisage de prendre le logement de Mickael Collado en l'état pour 320 Euros par mois Un débat s'instaure. Pierre Millet et Stéphane Lapalud demandent à ce que la commission bâtiments, comme il avait été prévu le 19 septembre dernier lors du dernier conseil municipal visite l'appartement avant le départ de Mickael pour étudier les travaux éventuels à effectuer.

Mr et Mme MAZI , locataires de la commune ont fait venir un expert pour l'isolation mais ce dernier a attiré l'attention sur la présence de fissures avec un risque d'écroulement du bâtiment. Le Maire a immédiatement fait étayer l'ouverture vitrée. Il informe le conseil qu'un diagnostic du bâtiment auprès d'un cabinet spécialisé sera nécessaire. (A voir avec notre assurance pour une prise en charge du coût de l'expertise) .

Il n'est plus question pour l'instant des travaux d'isolation mais de la consolidation du bâtiment.

TAXE d'AMENAGEMENT

Un nouveau dispositif remplacera le régime actuel des taxes et participations liées à l'urbanisme entrera en vigueur au 1^{er} mars 2012 avec la création de la taxe d'aménagement.

Cette taxe se substitue à la taxe locale d'équipement dès 2012 et à compter de 2015 remplacera également la taxe de raccordement à l'égout.

Actuellement le taux de la TLE est de 3 %. Monsieur le Maire demande à ce que le taux de la taxe d'aménagement soit de 5 %.

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le taux de la taxe d'aménagement à 5 % .

COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE –DOMBES

Lors du dernier Conseil Communautaire il a été décidé la création d'une Commission Intercommunale des Impôts directs ;

Le rôle de la commission intercommunale des impôts directs est identique à celui de la commission communale des impôts mais concernera les locaux hébergeant des activités professionnelles. Elle interviendra en lieu et place des commissions communales pour :

- la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux
- donner un avis sur les évaluations foncières.

La CCCD demande de lui donner le nom de 2 titulaires et 2 suppléants

Il a été désigné :

Titulaires

Robert Deplatière(Maire)

Monique Cornet

Suppléants

Jean-Paul Grandjean

Eric Viallon

PERSONNEL COMMUNAL

Dominique BURDET prend la parole et donne le bilan de la réunion de la commission emploi.

Au vu de la réussite de l'examen professionnel de Valérie Multon cette dernière pourra être nommée rédacteur Chef à compter du 1^{er} Janvier 2012 après avis obligatoire de la Commission administrative paritaire du centre de gestion de Péronnas. . Ce changement de grade apportera une petite augmentation de 15 euros par Mois.

La commission emploi a validé la demande de l'équipe enseignante de prévoir une personne pour la surveillance des petits entre 13H30 et 15 heures afin de permettre le décloisonnement. (Coût de cet emploi environ 2200 Euros charges patronales comprises).

Elle a validé également le fait de décharger 10 jours par an Nathalie Janichon pour le nettoyage de la salle des fêtes.

DECISIONS MODIFICATIVES

-Budget Assainissement

-A la demande du trésorier modification de l'excédent 2010 à reprendre qui n'est pas de 73596.91 Euros mais de 93 596,61 Euros

-Budget Communal

-Remboursement par Groupama d'un montant de 1271,00 Euros (Dommages Tuyauterie avenue de la gare devant l'ancienne poste)

-Création d'une opération budgétaire (Chasse et Pêche) pour pouvoir payer la 1ere facture du CDAR d'un montant de 1700 Euros

Fosse CURTET

La Commune de Marlieux a réalisé en 2004, un zonage d'assainissement qui a permis la programmation des travaux afin d'améliorer le fonctionnement du couple réseau/ station d'épuration.

Le devis du cabinet SJA pour assister la commune dans ses travaux s'élève à 4 750,00 Euros HT avant de prendre une décision le Maire demandera à SJA d'étudier à la baisse son devis.

MARPA

Robert Deplatière donne la parole à Jean Paul Grandjean

Les fondations ont commencé dans de bonnes conditions météo. L'objectif est que une des deux ailes soit recouverte avant Noël .Le Jeudi 17 Novembre aura lieu le dépouillement des plis des devis de géothermie, Sur 15 entreprises seulement trois ont répondu . Monsieur Grandjean fait remarquer que les travaux de géothermie ne retardent pas le projet.

PROJET CHASSE ET PECHE

Le dossier avance. La Semcoda a fait une nouvelle proposition.

Sachant que la rénovation du restaurant coutera environ 650 000,00 Euros ,(en contrepartie) elle envisage un petit immeuble de 22 logements en accession à la propriété.

La Semcoda se chargera du bail commercial avec promesse d'accès à la propriété pour le restaurateur.

Mr Giraud du CDAR. aidera la commune dans le suivi de ce dossier.

EPF

Monsieur le Maire rappelle qu'un dossier concernant la possibilité d'achat par l'EPF du terrain appartenant à RFF a été envoyé. Dossier en cours

Quant une commune adhère à EPF, les autres communes doivent donner leur avis. A l'unanimité le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'adhésion à EPF des communes suivantes : ARTEMARE MESSIMY-Saint Paul de VARAX

Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré un représentant de CEREGRAIN. Ces derniers acceptent de supprimer le silo ainsi que la bascule. Ils s'engagent à remettre le tout en état.

Eric VIALLOD fait part des problèmes des agriculteurs après la suppression du silo de Marlieux.

Monsieur le maire précise que ce silo est très mal placé et qu'il doit être compté parmi les points de collecte devant être supprimé par Cérégrain.

DEVIS

-Isolation de la Chaufferie de l'école primaire avec la pose d'un régulateur
(un régulateur n'a pas été mis pour la nouvelle classe)

-Entreprise PLANCHE 2 551,16 Euros TTC

-Entreprise BRACHE COMTET 2 148,02 euros TTC

Le Conseil municipal après en avoir délibéré choisit le devis de BRACHET COMTET. Les travaux devront être effectués rapidement.

-Travaux supplémentaires en voirie pour un montant total de 5365,74 Euros

-Stéphane LAPALUD demande si les façades seront nettoyés une fois les travaux terminés. le Maire propose de demander aux pompiers de passer le karcher lors d'une manœuvre sur les trottoirs mais ne souhaite pas toucher aux façades (problème de responsabilité).

TRAVAUX Cœur DE VILLAGE

L'ensemble du conseil fait remonter le mécontentement des administrés

Eric Viallon informe qu'un tracteur avec un char ne pourra pas sortir de la route de Saint Germain à cause du parking de l'immeuble Arcade.

Monsieur le Maire se positionne en affirmant qu'il n'y aura pas de problème ., néanmoins décide de retirer la zone test grande rue qui s'avère dangereuse .

Pierre MILLET demande à ce que l'on fasse respecter le stationnement en particulier les arrêts minutes.

QUESTIONS DIVERSES

-lecture du courrier adressé au Préfet contre le départ de Saint Paul et Mionnay

-le défibrillateur financé par l'aide parlementaire sera installé devant la Mairie .Une formation est prévue
Les personnes intéressées sont priées de venir s'inscrire en mairie.

-le conseil municipal après en avoir délibéré demande à l'unanimité que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au centre national de la fonction publique par les employeurs pour la formation professionnelle de leurs agents.

Monsieur le Maire précise que pour l'intérêt de la commune , il est important que les agents partent en formation régulièrement. .

-Il est rappelle que le Maire a le pouvoir de police sur sa commune. Du fait du transfert de compétences en matière d'assainissement, de voirie et de déchets, les maires ont la possibilité de transférer leur pouvoir de police dans ces domaines spécifiques à la CCCD.

Le Maire informe que l'ensemble des maires de la CCCD a décidé de ne pas transférer leur pouvoir de police . Un arrêté sera pris.

-lecture du courrier de Muriel PIPAZ . Bonne idée mais faute de moyens la commune est limitée dans ses investissements mais le contenu de ce courrier ne sera pas oublié dans les projets futurs .

Rappel de quelques dates :

-Vœux de la Municipalité le Dimanche 8 janvier 2012 à 10 heures (penser à inviter les nouveaux habitants)

-Repas CCAS le samedi 21 janvier 2012

-Distribution des Colis le samedi 10 décembre 2011 (matin)

Sandrine DUMONT représentante du Progrès présente à la réunion prend la parole pour expliquer sa présence.

Le Progrès a changé sa politique d'information et demande à la représentante de la commune d'être présente lors des conseils municipaux.

L'ordre du jour est terminé, la séance est close à 23h45